

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseau, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER (proc de S GENEST), F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 8

Votants : 44

Absents : 8

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents : K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER ET M CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Date de convocation : 03/12/2024

Objet : Demande de DETR 2025 au titre des travaux de restructuration du Centre Technique Intercommunal.

Le projet de restructuration du CTI entre dans sa phase opérationnelle. Les études de maîtrise d'œuvre, confiées par marché public à l'Agence Albenassienne BLAC Architectes sont terminées et ont permis d'affiner le projet eu égard aux prérequis exigeants en matière de développement durable. En effet, la construction du CTI constitue, en tant que telle, une fiche action du Plan Climat Air Energie territorial.

La CCBA souhaite solliciter un financement au titre de la DETR 2025 sur les travaux du bâtiment neuf dont le démarrage est prévu en février prochain et pour une durée de 12 mois. La demande de subvention porte sur un montant de 357 795 € HT, soit 40 % du montant des travaux éligibles estimés à 894 488 € HT.

Pour rappel, une subvention au titre du Fonds vert 2024 a également été sollicitée pour le bâtiment rénové (cf. délibération du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2024). Le montant global de l'opération est estimé à 1 492 321,58 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES ELIGIBLES HT		RECETTES HT	
Dépenses de travaux éligibles (bâtiment neuf)	894 488 €	Etat DETR	357 795 €
Dépenses de travaux éligibles (bâtiment rénové)	186 722 €	Fonds vert	149 377,60 €
Montant des dépenses éligibles aux subventions	1 081 210 €	Total subventions attendues	507 172,60 €
		Autofinancement	985 148,98 €
Montant total de l'opération	1 492 321,58 €	Total recettes	1 492 321,58 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 357 795 €, correspondant à 40 % du montant HT des travaux du bâtiment neuf estimés à 894 488 € ;
- D'autoriser le Président à solliciter auprès des partenaires tout autre financement mobilisable sur ce projet ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 décembre 2024.
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20241210-DEL10122024-10-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024